

Formation : Justice augmentée

Outils, bonnes pratiques et pièges de l'IA que tout juge administratif doit connaître

Date : 27 mars 2026, de 9h à 12h

Lieu : en présentiel

500, boul. René-Lévesque Ouest, salle 7.103
à Montréal

Également disponible en mode virtuel

MEMBRES

85 \$

(taxes non comprises)

NON-MEMBRES

110 \$

(taxes non comprises)



Description de la formation :

L'intelligence artificielle fait de plus en plus partie de nos vies, sans même que nous en soyons parfois informés. Plusieurs craignent son avènement, mais la vague de fond est maintenant en mouvement et il ne semble pas qu'un retour en arrière est possible.

Cette révolution s'invite dans toutes les sphères d'activités et a déjà un impact dans les salles d'audience et plusieurs décideurs se retrouvent sans moyen pour répondre à cette pression technologique. Cette formation vise à donner des clés de compréhension du phénomène et des outils pour en tirer les avantages potentiels tout en évitant les écueils qu'il présente.

Me Hugo Cyr, qui s'intéresse depuis longtemps à cette question a préparé un programme visant à éduquer les juges administratifs sur les concepts de base de l'IA générative, en mettant l'accent sur les applications concrètes comme la clarification et l'amélioration de la lisibilité des décisions, tout en évaluant les risques éthiques et juridiques majeurs.

La formation est structurée autour d'ateliers pratiques et de discussions guidées qui explorent les « lignes rouges » à ne pas franchir, notamment en matière de confidentialité des données et de l'interdiction de déléguer l'autorité décisionnelle à l'IA. Un accent est mis sur la capacité des juges à réagir aux documents produits par IA et à vérifier rigoureusement l'information, en tenant compte du phénomène d'hallucination inhérent à l'IA. L'objectif ultime est de promouvoir une utilisation prudente et responsable de l'IA comme outil d'assistance, sans compromettre l'intégrité ni l'impartialité de la justice.

Conférencier :

Me Hugo Cyr Ad.E., LL.D.

Président de la direction et Directeur général de l'École Nationale d'administration publique.

Hugo Cyr a été professeur titulaire à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal. Il en a été doyen de 2015 à 2020. Expert en droit constitutionnel, en intelligence artificielle (IA) et en théorie du droit, il détient un doctorat en droit de l'Université de Montréal, une maîtrise de l'Université Yale et est diplômé de droit civil et de common law de l'Université McGill. Il a été auxiliaire juridique pour l'honorable juge Binie de la Cour suprême du Canada, Boulton Fellow à l'Université McGill, chercheur en visite à l'Académie européenne de théorie du droit, professeur invité à l'Université McGill et Schell Fellow à la Yale Law School.

Hugo Cyr a à son actif plus d'une trentaine de publications canadiennes et internationales. Il a aussi agi comme consultant pour différents ministères et organismes.



Inscription sur le site Internet de la CJAQ : <https://cjaq.qc.ca/>

Louis R. Charron, Régisseur à la Régie du Bâtiment du Québec.

514 873-1228 | louis.charron@rbq.gouv.qc.ca